

RAPPORT AU CONSEIL INTERCOMMUNAL DE L'A.E.E. du 30.09.2021
OBJET: PREAVIS NO°01/2021-2026
AUTORISATION D'ENGAGER DES DEPENSES SUPPLEMENTAIRES

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Délégués,

Le 21 septembre Mme Charlotte CONNELL et Mme Leah HALPREN ont rencontré les délégués responsables du Comité de Direction (CODIR), M. Didier ZUMBACH Président et M. Boris MURY membre, à Crassier. M. Xavier NICOLOVICI, membre de la CoGest, était excusé. La CoGest remercie les membres du CODIR de leur disponibilité et des explications données.

La Commission de Gestion constate que le préavis prévoit une autorisation d'engager des dépenses supplémentaires, tel que stipulé à l'article 11 du règlement sur la comptabilité des communes, dans une limite fixée à CHF 20'000.- par chapitre et par budget.

La CoGest approuve sur le fonds la demande de délégation de compétence pour des dépenses imprévisibles et exceptionnelles, mais recommande un amendement au préavis pour limiter la compétence à un montant total maximum par année. En effet, le budget est composé d'un grand nombre de chapitres (tels que détaillés dans le budget présenté dans le préavis numéro 3) et le risque qu'implique l'autorisation de dépenses de 20'000.- par chapitre et budget lui semble trop élevé. La Commission de gestion estime qu'il serait prudent d'ajouter une limite supérieure de dépense exceptionnelle à CHF 200'000.- maximum par année.

Amendement :

« autoriser le Comité de Direction à engager des dépenses supplémentaires pour un montant de CHF20'000.- par chapitre et par budget jusqu'à un maximum de CHF 200'000.- par an. »

Au vu de ce qui précède, la Commission de Gestion recommande au conseil intercommunal **d'accepter le préavis N°01/2021-2026 « Autorisation d'engager des dépenses supplémentaires » tel qu'amendé ci-dessus.**

Fait à Gingins, le 25 septembre 2021

POUR LA COMMISSION DE GESTION

Charlotte Connell

Leah Halpren